

Document D'Informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SOFRAGI - Société Française de Gestion et d'Investissement

ACTION Devise : EUR Distribution ISIN : FR0000030140

Initiateur du PRIIP : Cybèle Asset Management - www.sofragi.fr - Tel 0033 (0)1 56 43 62 50 pour plus d'informations.

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Date de production du document d'informations clés : 15.05.2018

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce PRIIP est une société d'investissement à capital fixe (SICAF), à savoir une société anonyme ayant pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, de dépôts et de liquidités, en permettant une diversification directe ou indirecte des risques d'investissement, dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de cette gestion.

Objectifs : Conformément aux statuts, la SICAF est gérée de façon discrétionnaire en vue de faire bénéficier, sur le long terme, ses actionnaires de sa gestion. Un changement de la stratégie et de la politique d'investissement nécessiterait une modification des statuts.

En conséquence, la SICAF est destinée à des investisseurs souhaitant optimiser le potentiel de leur placement à long terme en s'exposant principalement sur les marchés actions, obligations et monétaires.

Dans le respect des dispositions statutaires, la politique d'investissement actuellement menée est la suivante :

- le portefeuille de la SICAF pourra comprendre tout type d'instruments financiers, de dépôts et de liquidités, éligibles à l'actif des SICAF et répondant à l'objectif de gestion ;
- l'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs est réalisée de manière discrétionnaire et diversifiée en fonction des anticipations du gérant sur les marchés taux et actions notamment :
 - l'actif de la SICAF peut être exposé jusqu'à 100%, directement ou indirectement via des OPC, en actions et titres assimilés de sociétés internationales, sans contrainte de secteur géographique et appartenant à tous secteurs d'activités économiques et de toutes tailles de capitalisations boursières,
 - l'actif de la SICAF peut être exposé jusqu'à 100%, directement ou indirectement via des OPC, en produits de taux d'émetteurs publics ou semi-publics ou d'émetteurs privés libellés en toute devise et de tout type négociés sur un marché réglementé ou organisé (obligations à taux fixe, à taux variable, indexées sur l'inflation, obligations convertibles ou avec bons de souscription, titres de créance négociables, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés,...) et de toute durée,
 - l'actif de la SICAF peut comprendre jusqu'à 100% des parts ou actions d'OPC de droit français ou européens conformes ou non à la Directive Européenne de diverses classifications et en fonds d'investissement,
 - la SICAF investit en OPC étrangers quelle que soit leur localisation,
 - la SICAF peut conclure des contrats financiers mentionnés à l'article L211-1 du Code Monétaire et Financier dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pour couvrir le portefeuille aux différents risques encourus. En ce qui concerne les instruments dérivés, la gestion aura recours à des opérations sur futures et options sur actions, sur taux et/ou sur indice pour ajuster l'exposition du portefeuille, en couverture des titres détenus. L'exposition totale (tous marchés confondus, directe ou indirecte) est limitée à 100% de l'actif,
 - pour la réalisation de son objectif de gestion, la SICAF peut octroyer les garanties mentionnées à l'article L211-38 du Code monétaire et financier ou en bénéficiaire, dans les conditions définies à ce même article, ainsi que bénéficier des cautions solidaires ou garanties à première demande,
 - le gérant pourra intervenir sur les actions de sociétés de pays émergents,
 - emprunt d'espèces : aucun recours aux emprunts d'espèces,
 - acquisitions et cessions temporaires de titres : néant.

En conséquence, l'épargne des investisseurs est investie dans des instruments financiers sélectionnés de manière discrétionnaire par le Gestionnaire qui connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Les investisseurs peuvent espérer percevoir un dividende correspondant à la somme des revenus distribuables, des plus-values de cession du portefeuille et des gains de change sur l'exercice, minorée des charges correspondantes (charges financières, moins-value de cession, pertes de change, provisions comptables et charges de gestion financière, administratives et comptables limité à 1% H.T. du montant des capitaux propres).

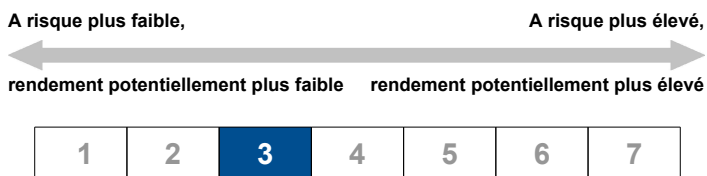
Il est porté à l'attention des investisseurs qu'il n'existe pas de date d'échéance ni de résiliation du produit, mais une dissolution ou un retrait de la cote sont toujours possibles.

Investisseurs
de détails
visés :

Tous investisseurs

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La catégorie de risque 3 reflète un potentiel de gain et/ou de perte limité de la valeur du portefeuille.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risque(s) important(s) pour le produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : Les obligations convertibles sont des titres hybrides entre une dette et les produits propres, qui, en principe, permettent aux titulaires de convertir leur participation en actions de la société émettrice à une date future déterminée. L'investissement dans les convertibles entraînera une plus grande volatilité que les investissements obligataires effectués dans les obligations classiques.

Risque de crédit et de taux d'intérêt liés aux investissements dans des obligations : Le produit, investissant en obligations, titres du marché monétaire ou autres titres de créance, court le risque que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un tel événement dépend de la qualité de l'émetteur. Une hausse des taux d'intérêts peut induire une baisse de la valeur des titres à revenus fixes détenus par le produit. Le prix et le rendement d'une obligation variant en sens inverses, une baisse de prix de l'obligation est accompagnée par une hausse de son rendement.

Risque de devise : Le produit investit dans des marchés étrangers et pourrait être impacté par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.

Risque lié aux marchés émergents : Le produit peut investir dans les marchés émergents qui portent un risque accru par rapport à un investissement dans les marchés développés. Ces investissements pourraient subir des fluctuations plus marquées et souffrir d'une négociabilité réduite.

Impact des techniques de couverture : L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.

Risque de liquidité matériellement pertinent : Ce PRIIP présente un risque de liquidité matériellement pertinent compte-tenu qu'il est coté sur le marché Euronext Paris (Compartiment C). Par conséquent, la liquidité de ce PRIIP dépend uniquement de la présence d'acheteurs et de vendeurs sur le marché secondaire Euronext Paris.

Scénarios de performance

Investissement 10 000 €

Scénarios		1 an	3 ans	5 ans (la période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 835,62€	6 483,77€	5 656,25€
	Rendement annuel moyen	-21,64%	-13,45%	-10,77%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 633,13€	10 383,10€	11 496,20€
	Rendement annuel moyen	-3,67%	1,26%	2,83%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 849,40€	12 745,80€	14 973,80€
	Rendement annuel moyen	8,49%	8,42%	8,41%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 180,10€	15 596,10€	19 440,90€
	Rendement annuel moyen	21,80%	15,97%	14,22%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant la fin de la période de détention recommandée, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Risque de perte en capital : perte du capital non garanti.

Il n'existe aucune garantie contre le risque marché et crédit.

Que se passe-t-il si Cybèle Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposé au risque de défaillance de SOFRAGI, ainsi qu'au risque que l'initiateur du PRIIP ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations dans le respect du produit c'est-à-dire en cas d'insolvabilité. En cas de crise de l'initiateur du PRIIP - en dehors de toute insolvabilité - l'autorité a des pouvoirs d'intervention étendus. Une perte totale de votre capital investi est possible. Le produit est une SICAF et ce type de produit ne prévoit aucune protection du capital investi.

Que va me coûter cet investissement ?

Présentation des coûts

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	116,09€	413,54€	818,43€
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	1,16%	1,16%	1,16%

Composition des coûts

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	néant	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	néant	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,14%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,93%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

La SICAF est gérée de façon discrétionnaire en vue de faire bénéficier, sur le long terme, ses actionnaires de sa gestion. En conséquence, la SICAF est destinée à des investisseurs souhaitant optimiser le potentiel de leur placement à long terme en s'exposant principalement sur les marchés actions, obligations et monétaires.

Ce produit est conçu pour des investissements à long terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le désinvestissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Il est porté à l'attention de l'investisseur que les profils de risque et de performance présentés dans ce document sont calculés sur un investissement pendant toute la période de placement recommandée.

Les actions de la SICAF étant cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment C), les achats et les ventes s'effectuent selon les règles du marché. Contrairement à une SICAV, les actionnaires n'ont pas le droit de demander le rachat de leurs titres par la société. Ce principe ne fait pas obstacle à ce que la société prenne l'initiative le cas échéant, comme toute autre société cotée, de procéder à des opérations ponctuelles ou non de rachat d'actions (réduction de capital, programme de rachat, contrat de liquidité...).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour tout problème de compréhension, lié à la commercialisation ou à la gestion du produit, vous pouvez déposer une réclamation directement auprès de Cybèle Asset Management selon les moyens suivants :

- Par voie postale: Cybèle Asset Management , 37 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS
- Par courriel : contact@cybele-am.fr
- Sur notre site internet : www.sofragi.fr

Nous prendrons en charge votre demande et tâcherons d'y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez trouver les documents financiers, les rapports annuels, semestriels, les reporting et communiqués contenant plus d'informations sur ce PRIIP sur le site internet www.sofragi.fr ou par courriel à l'adresse suivante : contact@cybele-am.fr.

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.